



Annuler une promesse d'embauche en tant que salarié

Par Lulu49

Bonjour

J'ai signé une promesse d'embauche le 10/07 pour prendre un poste lundi 28/08 mais je viens d'annuler par mail la promesse car je ne suis pas en capacité de pouvoir effectuer ce poste avec trop de responsabilité et stress

Je préviens un peu tard mais j'ai bien réfléchi

Quelles sont les indemnités que je risque de payer à l'employeur

Merci

Par ESP

Bienvenue et bonjour

Si vous aviez accepté cette promesse d'embauche, vous pouvez potentiellement être tenu de verser à l'employeur des dommages et intérêts, encore faut-il que vous y soyez condamné...

Encore faut-il que juridiquement, cette promesse d'embauche soit considérée comme un contrat de travail (intitulé du poste, rémunération, date d'entrée et lieu de travail, etc.) pour que cela soit considéré comme une rupture unilatérale du contrat de travail.

Je vous invite à consulter un avocat ou un conseiller syndical pour obtenir des conseils spécifiques à votre situation.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce document signé indique-t-il les conséquences d'un désistement ?

Par Lulu49

Bonjour

Non rien de spécifié

´Cordialement